

L'assemblée départementale : qui fait quoi ?

publié le 29.04.2015



Les 54 conseillers départementaux se réunissent tous les deux mois en session.

Le Conseil départemental est dirigé par 54 conseillers départementaux, élus pour 6 ans par les électeurs des cantons.

Le président du Conseil général d'Ille- et-Vilaine est Jean-Luc Chenut (PS). Il été élu le 2 avril 2015 par l'assemblée des conseillers départementaux.

Le conseiller départemental est élu pour six ans au suffrage universel direct, dans un scrutin binominal mixte (un homme - une femme) majoritaire à 2 tours.

L'assemblée départementale réunit les 54 conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine tous les deux mois en session plénière. Elle définit les grandes orientations de la politique départementale et vote le budget.

Le Président du Conseil départemental est l'un des 54 conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine, élu à la majorité absolue des membres de l'Assemblée départementale. Il définit et met en œuvre la politique du département et veille à l'exécution des décisions prises par l'Assemblée départementale. Il exerce un pouvoir de police (dont la circulation sur les routes départementales), avec un pouvoir d'agrément dans le domaine social (assistants familiaux, assistants maternels, accueillants familiaux, candidats à l'adoption). Il est le chef des services du département.

13 vice-présidents du Conseil départemental reçoivent délégation du Président pour un ou plusieurs domaines : enfance, personnes âgées, développement durable, routes, transports...

La commission permanente est une émanation de l'Assemblée départementale. Dans une volonté de faciliter l'implication de chaque élu dans la vie de l'Institution, la commission permanente réunit, depuis l'élection de 2015, l'ensemble des élus départementaux.

Elle se réunit une fois par mois pour délibérer au nom de l'assemblée, mais le budget et les textes importants sont adoptés en séance publique.

Cinq commissions spécialisées, composées de conseillers généraux, étudient certains dossiers qui sont ensuite soumis à l'assemblée départementale : emploi et développement durable, égalité des chances, solidarité, équilibre territorial, finances.

Les 13 vice-présidents et leurs domaines d'intervention

- **Anne-Françoise Courteille** : Solidarités, Personnes âgées et Handicap
- **Franck Pichot** : Éducation et Jeunesse
- **Véra Briand** : Protection de l'enfance
- **Christophe Martins** : Finances et Infrastructures, Fonds de Solidarité Territoriale (FST)
- **Françoise Sourdrille** : Culture
- **Bernard Marquet** : Économie, Agriculture, Innovation, Développement durable, Contrats départementaux de territoire
- **Catherine Debroise** : Insertion
- **André Lefeuvre** : Transports
- **Béatrice Hakni-Robin** : Personnel et moyens des services
- **Frédéric Bourcier** : Sport
- **Claudine David** : Citoyenneté, Démocratie participative, Relations avec le monde combattant
- **Damien Bongart** : Usage du numérique et Très Haut Débit, Moyens informatiques des services
- **Emmanuelle Rousset** : Économie Sociale et Solidaire, Politique de la Ville

Les délégations des conseillers départementaux

- **François André** : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- **Gaëlle Andro** : Fonds européens
- **Armelle Billard** : Égalité Hommes/Femmes
- **Muriel Condolf-Ferec** : Petite enfance, Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- **Ludovic Coulombel** : Littoral et Baie du Mont-Saint-Michel
- **Jacky Daviau** : Prévention du vieillissement
- **Isabelle Courtigné** : Promotion des territoires ruraux, Aménagements fonciers
- **Michel Gautier** : Communication, Relations publiques
- **Béatrice Duguépéroux-Honoré** : Lecture publique, Archives départementales
- **Marc Hervé** : Eau, Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- **Didier Le Bougeant** : Solidarité et coopérations internationales
- **Gaëlle Mestries** : Commerce et artisanat
- **Solène Michenot** : Tourisme
- **Roger Morazin** : Déplacement doux, liaisons cyclables
- **Michèle Motel** : Éducation populaire
- **Marcel Rogemont** : Habitat
- **Sandrine Rol** : Environnement, Agenda 21

Les commissions de travail

Tout déplier

Tout déplier

Commission 1 : Développement équilibré des territoires

Compétences :

- Économie
- Agriculture
- Économie sociale et solidaire
- Environnement

- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Développement durable
- Équilibre territorial
- Contrats départementaux de territoire
- Infrastructures
- Transports
- Solidarité internationale

Commission 2 : Egalité des chances

Compétences :

- Protection de l'enfance
- Accueil de la petite enfance
- Parentalité et planification familiale
- Lecture publique, patrimoine, archives et mémoire
- Éducation, collèges
- Culture
- Sport
- Citoyenneté
- Égalité Hommes/Femmes
- Politiques jeunesse
- Démocratie participative et vie associative

Commission 3 : Solidarités

Compétences :

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Politiques d'insertion
- Politiques logement et habitat

Commission 4 : Ressources humaines, finances, sécurité, moyens généraux

Compétences :

- Compétences :
- Budget départemental
- Personnel, moyens des services et informatique, moyens de fonctionnement de l'assemblée et des groupes
- Sécurité et Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Patrimoine départemental
- Communication, relations publiques, relations avec le monde combattant